Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260605-2026_50-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 05/06/2026

Date de la convocation
22/05/2026

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21

A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc ou nul : 0
Suffrages exprimés : 21

L'an 2026, le 5 Juin à 18:00, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, ROGERG Élise, MM : BETIN Yves, DAVENEL Stéphane, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GENDRY Aymeric, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SAVATTE Stéphanie à M. FESSELIER Laurent
Absent(s) : Mme BARBOT Aurélie, MM : SCHWAB Gilles

Secrétaire de séance : M. LAMBERT Julien

2026-50	**Finances : Subvention à caractère social école privée**

Vu la commission Enfance-Jeunesse du 26 mai 2026,

Chaque année la Commune attribue une subvention à caractère social pour les élèves en classe élémentaire de l'école privée Notre-Dame-de-Lourdes, résident sur la Commune d'Etrelles, pour les fournitures scolaires individuelles.

Elle est calculée sur la base du montant des fournitures scolaires individuelles pour un élève de l'école publique, fixé pour 2025, à 36.83 €/élève.
Pour information, la subvention 2025 basée sur les dépenses 2024 était de 30.45 € par élève, soit 2 314.20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'allouer la subvention à caractère social suivante à l'école privée Notre-Dame-de-Lourdes :

	Nombre d'élèves	Coût / élève	Montant
Élémentaire	89	36.83 €	3 277.87 €
Montant subvention	3 277.87 €		

Le Secrétaire de séance,
M. LAMBERT Julien

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES
R.F.
35370 (Ille-et-Vilaine)